

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 095-25

Objet : CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLES DU COMPLEXE JEAN CORLIN POUR LA STRUCTURE
« LES COMÉDIES FONT LEUR FESTIVAL » DANS LE CADRE D'UNE MULTIPROGRAMMATION (11 OCTOBRE 2025)

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le contrat de location de la salle de spectacles du complexe Jean Corlin pour la production « Les comédies font leur festival » gérée par Monsieur Mathis PERDRIAT (adresse du siège chez Michel CAUD 49 rue des 4 cyprès 86180 Buxerolles) dans le cadre d'une multiprogrammation pour la saison 2025/2026 dont la première date est le 11 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT la mise à disposition à titre payant de la salle de spectacles à titre payant située chemin de Chantereine à Coubron pour un montant de 150 € dans le cadre d'une multiprogrammation ;

DÉCIDE

DE SIGNER le contrat de cession entre la structure « les comédies font leur festival » et la ville de COUBRON.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le 08 octobre 2025.

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est